

APPEL A RÉSIDENCE ARTISTIQUE 2017

Association Horizome

RÉSIDENCE DE CRÉATION ARTISTIQUE ET DE RECHERCHE

1 - L'association Horizome



L'association est présente sur le quartier de HautePierre de Strasbourg depuis 2009. Au travers de diverses actions artistiques et culturelles (ateliers artistiques, déploiement d'outils numériques, aménagements participatifs, résidence artistique, expositions...), Horizome invite à l'échange et tente de révéler les dynamiques locales. L'association œuvre à montrer et développer l'appropriation de la ville par ses habitants à travers la prise en compte des cultures, l'expression des créativité et les interactions entre les savoirs-faire (connaissances d'usages et historiques, savoirs-faire locaux, projets d'étudiants, démarches artistiques, recherche universitaire...). Ainsi, nous privilégions une démarche transdisciplinaire qui mélange les arts, les sciences sociales, l'architecture et l'urbanisme, en relation avec les habitants et d'autres associations du quartier. Notre champ d'action est réparti sous 2 axes:

- > Actions artistiques dans l'espace public
- > Aménagements participatifs d'espaces publics et pouvoir d'agir www.horizome.org

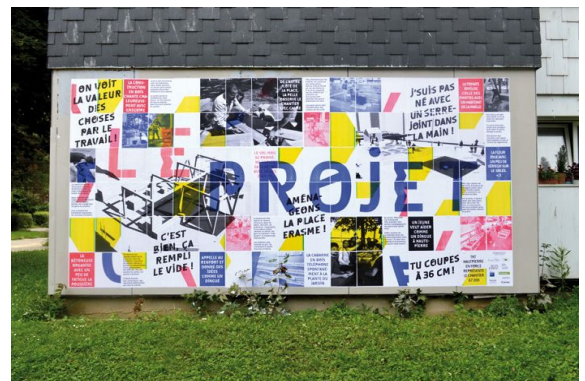
2 - La résidence artistique

Chaque année Horizome accueille des artistes en résidence au sein des locaux de l'association. Au travers de ces collaborations artistiques, Horizome participe à la valorisation du quartier et à l'ouverture des champs d'interventions. En effet, les résidences ont lieu dans l'espace public et sont des moments où l'association favorise l'échange entre tous les acteurs qui se rencontrent à HautePierre.



Objectifs de la résidence

- Questionner la place de l'art et de l'artiste dans les espaces publics notamment dans un quartier populaire.
- Questionner un travail artistique en fonction d'un territoire, de son histoire et de sa géographie.
- Révéler les dynamiques et initiatives locales.
- Co-crée une oeuvre artistique accessible à tous.
- Démocratiser les pratiques artistiques
- Favoriser les échanges et collaboration entre les différents acteurs du quartier (association, institutionnels, habitants, chercheurs, artistes...).
- Favoriser l'implication des différents acteurs dans la construction de leur quartier.



Modalités de la résidence

- La durée moyenne effective de la résidence est de 90 jours de présence obligatoire consécutifs durant la période de juillet à octobre 2017. Les dates sont à définir en fonction du projet du candidat et du planning de l'association.
- L'artiste devra en collaboration avec les membres de l'association participer à la préparation de deux journées de restitution destinées à présenter au public le travail artistique réalisé pendant la résidence. La restitution aura lieu dans un délai de 15 jours après la fin de la résidence. Le coût de l'événement est à la charge de l'association.
- Pendant la résidence, si l'artiste doit s'absenter pour d'éventuelles sollicitations, participation à des manifestations extérieures, il devra respecter les jours d'absence autorisés définis dans la convention à condition que cela soit compatible avec le planning de la résidence.
- Le candidat recevra une allocation de résidence d'un montant de 1500 euros par mois toutes charges comprises.
- L'artiste disposera d'un budget de production d'un plafond maximum forfaitaire de 2 000 euros durant la résidence. La somme est versée sur présentation de facture au nom de l'association.
- Au cours de la résidence, l'artiste est amené à présenter son travail, à mener des rencontres et des ateliers permettant d'échanger, de sensibiliser et d'impliquer les publics dans le processus de création.
- Les bureaux de l'association sont dans un appartement composé d'une grande salle de réunion qui fait également office d'espace de co-working, 1 cuisine, 1 salle de bain, 1 WC. Une chambre est dédiée aux bureaux de l'équipe et une autre chambre fait office de studio radio/enregistrement.
- Il est demandé à l'artiste de loger sur le quartier de HautePierre afin de mieux s'immerger dans le quartier et mener à bien le travail de terrain demandé. L'association se charge de trouver un logement : au sein des locaux de l'association et possibilité de loger 1 à 2 semaines chez un(e) habitant(e).
- Pour mener à bien son travail, l'association met à disposition son matériel et ses locaux.
- Les membres de l'association et notamment l'équipe salariée accompagneront l'artiste dans son travail de création.
- Selon les cas, une diffusion du travail réalisé peut-être envisagée avec des structures partenaires à l'issue de la résidence.

3. Dossier de candidature

Les candidats sont sélectionnés sur dossier par plusieurs plusieurs types de jury : des membres de l'association Horizome, des professionnels externes et des habitants du quartier de HautePierre.

- 10 candidats sont pré-sélectionnés par les membres de l'association Horizome.
- Un jury de professionnels du secteur culturel strasbourgeois et alsacien sélectionne 3 candidats sur les 10 pré-sélectionnés.
- Les projets de chacun des trois lauréats sont présentés et soumis au vote des habitants du quartier de HautePierre pour le choix final.

Modalités de sélection:

- Les critères de sélections sont : qualité plastique, lien avec le territoire, processus d'implication des acteurs et habitants dans la création, faisabilité du projet
- Aucune thématique ou médium n'est imposé.
- Proposer une démarche pertinente et contextualisée.
- Travailler en collaboration avec différents acteurs dans une dimension de transversalité avec d'autres disciplines (anthropologie, architecture, urbanisme, patrimoine, ...).
- Mettre en avant un projet en lien avec le quartier de HautePierre et de ses habitants via une action de médiation.
- Avoir une forte sensibilité et motivation du projet en cohérence avec les problématique du territoire.
- Des candidatures d'artistes issus de milieux populaires sont encouragées.

Constitution du dossier

Pour être recevables, les candidats devront fournir un dossier complet par courrier ou par e-mail comprenant :

- Une note d'intention
- Un curriculum vitae.
- Un dossier présentant le travail déjà mené (des éléments visuels imprimés sur format A4 maximum, éventuellement des éléments sonores ou audiovisuels, des projets différents, des éléments écrits : biographie, catalogues, extraits de presse, articles publiés, livres...)
- Attestation d'assujettissement ou d'affiliation à la Maison des artistes-sécurité sociale, Agessa, ou structure similaire si étranger et un numéro SIRET.
- La fiche descriptive du projet.

Date limite d'envoi du dossier :
le 28 février 2017 cachet de la poste faisant foi.

Les candidats non retenus seront avertis par courriel.
Le choix de l'artiste sera diffusé début avril 2017.

Adresse d'envoi des candidatures :
*Association Horizome,
67 avenue Racine
67200 Strasbourg
ou par mail : admin@horizome.org*

plus d'infos : <http://www.horizome.org>

Pour toutes questions :

Mélanie Fresard, Chargée d'administration

Tel association : 03 69 14 56 42

Mail : admin@horizome.org

